

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

45-8 FONTS-BOUILLANTS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 48.412 euros
Siège social : 9 Chemin de la Faveroye - 58490 Saint-Parize-le-Châtel
RCS Nevers 831 762 786

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 12 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 12 août,

La société 45-8 GROUP, société par actions simplifiée au capital de 102.386 euros, dont le siège social est [REDACTED] immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 894 115 856, représentée par son Président, Monsieur Nicolas PELISSIER,

Associé unique de la société 45-8 FONTS-BOUILLANTS (la « Société »), propriétaire de la totalité des 48.412 actions composant le capital social,

Après avoir pris connaissance :

- de l'approbation du Comité Stratégique de 45-8 GROUP, obtenue par consultation écrite (courrier électronique) dont les réponses de l'ensemble des membres ont été reçues le 3 août 2026, laquelle vaut également, conformément à l'article 13.1.5 des statuts de 45-8 GROUP et à l'article 2.2 du "Securities Holders' Agreement" du 25 mars 2026, au niveau de la présente Société en sa qualité de Filiale ;
- des décisions corrélatives adoptées par les associés de 45-8 GROUP le 11 août 2026 ;
- du texte des présentes résolutions ;

Exerçant les pouvoirs dévolus par la loi et par les statuts de la Société à la collectivité des associés, décide ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION

(Prolongation de l'exercice social en cours et fixation d'une nouvelle date de clôture)

L'Associé unique décide, à titre exceptionnel et transitoire, de prolonger l'exercice social en cours de la Société, ouvert le 1er septembre 2025, afin qu'il s'achève le 31 décembre 2026 au lieu du 31 août 2026 initialement prévu, cet exercice transitoire ayant ainsi une durée de seize (16) mois.

L'Associé unique constate qu'à compter du 1er janvier 2027, l'exercice social de la Société coïncidera avec l'année civile (1er janvier – 31 décembre).

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

(Modification corrélative des statuts (article Exercice social))

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société (Durée – Exercice social), lequel sera désormais rédigé comme suit :

« EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Par exception, et à titre transitoire, l'exercice social en cours à la date des présentes décisions, ouvert le 1er septembre 2025, a été prolongé et s'achèvera exceptionnellement le 31 décembre 2026. Le premier exercice social correspondant à l'année civile s'ouvrira le 1er janvier 2027. »

Le reste des statuts demeure inchangé.

45-8 FONTS-BOUILLANTS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 48.412 euros

Siège social : 9 Chemin de la Faveroche - 58490 Saint-Parize-le-Châtel

RCS Nevers 831 762 786

Cette décision est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

(Statuts mis à jour)

L'Associé unique décide que les statuts de la Société, tels que modifiés en conséquence des résolutions qui précèdent, seront mis à jour et certifiés conformes par le Président.

Cette décision est adoptée.

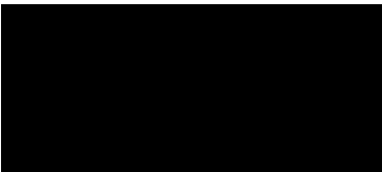
QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Associé unique donne tous pouvoirs au Président de la Société, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités consécutives aux présentes décisions, et notamment de procéder, dans le délai d'un mois à compter des présentes, au dépôt d'une déclaration modificative auprès du Guichet unique (INPI) et de toute formalité auprès du Registre du commerce et des sociétés de Nevers, ainsi que toutes formalités de publicité qui seraient nécessaires.

Cette décision est adoptée.

Le procès-verbal des présentes décisions est établi par le président de séance et signé par l'Associé unique, conformément à l'article 14.3.4 des statuts de 45-8 GROUP.



45-8 GROUP

Associé unique, représentée par Nicolas PELISSIER, Président